

3 Quel avenir pour la démocratie ?

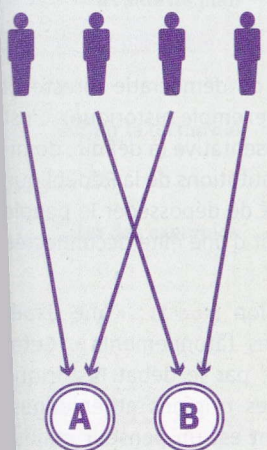
Devenue à la fin du ^{xx}e siècle le régime majoritaire dans le monde, la démocratie prend cependant des **formes variées**, parfois critiquées et encore évolutives. Elle peut prendre la forme d'un État unitaire (en France) ou **fédéral** (États-Unis, Allemagne). On peut observer des systèmes de **démocratie semi-directe**, comme la Suisse, où les fréquentes consultations des citoyens contribuent aux décisions politiques, parallèlement au pouvoir des assemblées. Par la fréquence, et le pouvoir accordé à ces consultations, le peuple est plus activement associé à la prise de décision politique.

L'insatisfaction que suscite la représentation, les limites du **référendum**, le sentiment d'une crise de la démocratie, font émerger des idées alternatives. La **démocratie délégative (ou liquide)**, système mixte dans lequel le citoyen participe parfois directement, à d'autres moments par son délégué, renouvellerait la pratique politique, en associant davantage les citoyens aux prises de décisions. Des expériences de démocratie participative, des pratiques plus fréquentes de démocratie directe (assemblées locales, référendum d'initiative citoyenne), sont présentées comme de possibles remèdes aux **crises des démocraties libérales**, accusées de réduire la souveraineté du peuple au profit des élites dirigeantes.

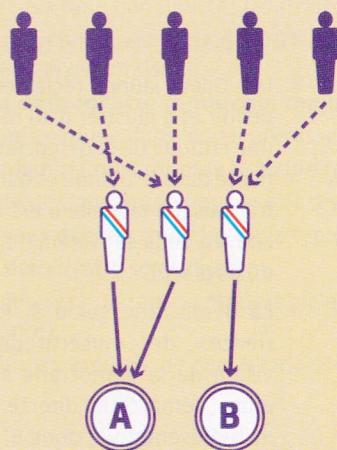
Par les débats qu'elle suscite, la démocratie prouve sa vitalité aujourd'hui dans le monde. Les **menaces de reculs démocratiques**, compris en Europe, incitent penseurs et citoyens à la faire évoluer : Les défauts de la démocratie exigent plus de démocratie et non pas moins » (Amartya Sen).

Les systèmes démocratiques

DÉMOCRATIE DIRECTE



DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE



 **Votant**
  **Représentant**
  **Vote**
  **Élection**
  **Résultat**

LA DÉMOCRATIE VUE PAR...

► MONTESQUIEU

(1689 - 1755)

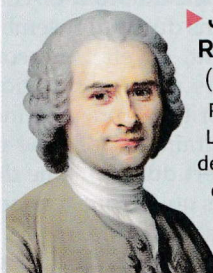
Juriste, il énonce la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) comme condition de la démocratie. « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. »



► JEAN-JACQUES ROUSSEAU

(1712-1778)

Parmi les philosophes des Lumières, il est le principal défenseur de la démocratie directe. « Celui qui fait la loi sait mieux que personne comment elle doit être exécutée et interprétée. »



► AMARTYA SEN (né en 1933)

Économiste et philosophe indien, prix Nobel d'économie en 1998. Spécialiste du développement humain, théoricien de l'économie du bien-être. Auteur de *La démocratie des autres* (2005), il définit la démocratie comme « une culture de la délibération publique ».



► PIERRE ROSANVALLON

(né en 1948)

Historien, spécialiste de la démocratie : « La question du régime ne se sépare pas de celle des formes de société. Si l'on veut écrire une histoire de la démocratie, il faut donc faire le lien entre la démocratie comme activité civique, la démocratie comme régime, et la démocratie comme forme de société. » (Revue *Participations*, 2011, n° 1).



► DOMINIQUE SCHNAPPER

(née en 1934)

Sociologue et politologue, auteur de *De la démocratie en France* (Odile Jacob, 2017). « Être démocrate, c'est non seulement croire en la démocratie de façon abstraite, mais c'est aussi respecter les institutions démocratiques. Le citoyen est critique, par définition. »



L'avènement de la démocratie libérale

En 1991, la disparition de l'URSS et du bloc communiste permet une avancée décisive de la démocratie libérale et de son système politique (élections libres, multipartisme, représentation parlementaire), économique (économie de marché, liberté d'entreprendre) et juridique (libertés d'expression, d'association, d'opinion, droit de grève, presse libre).

Après la fin de la Guerre froide (1991), la démocratie libérale semble s'imposer comme un régime politique universel. Cependant, des régimes autoritaires perdurent, comme en Chine ou en Russie, et de nombreux dirigeants démocratiquement élus sur des programmes autoritaires, promettent un regain de souveraineté en réduisant les libertés, comme en Turquie, au Brésil ou aux Philippines, mais aussi en Europe (Hongrie, Pologne).

Enfin, de nouvelles menaces émergent. Face au terrorisme, certaines libertés sont réduites au nom d'un impératif de sécurité : au lendemain du 11 septembre 2001, le Patriot Act renforce les prérogatives des services de renseignement. Les démocraties doivent aussi se protéger contre les risques de désinformation, qui détourne la liberté d'expression et met en péril le libre choix des citoyens.

LA DÉMOCRATIE VUE PAR...

► WINSTON CHURCHILL (1874-1965)

Homme d'État britannique, Premier ministre de 1940 à 1945 : « Personne ne prétend que la démocratie soit parfaite ou omnisciente. Elle est la pire forme de gouvernement, à l'exception de toutes celles qui ont été essayées au fil du temps. »



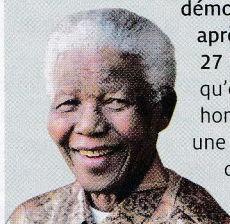
► INDIRA GANDHI (1917-1984)

Femme politique indienne. L'une des premières femmes élues démocratiquement, elle dirige la plus grande démocratie du monde pendant quinze ans. « La démocratie devrait assurer au plus faible les mêmes opportunités qu'au plus fort. »



► NELSON MANDELA (1918-2013)

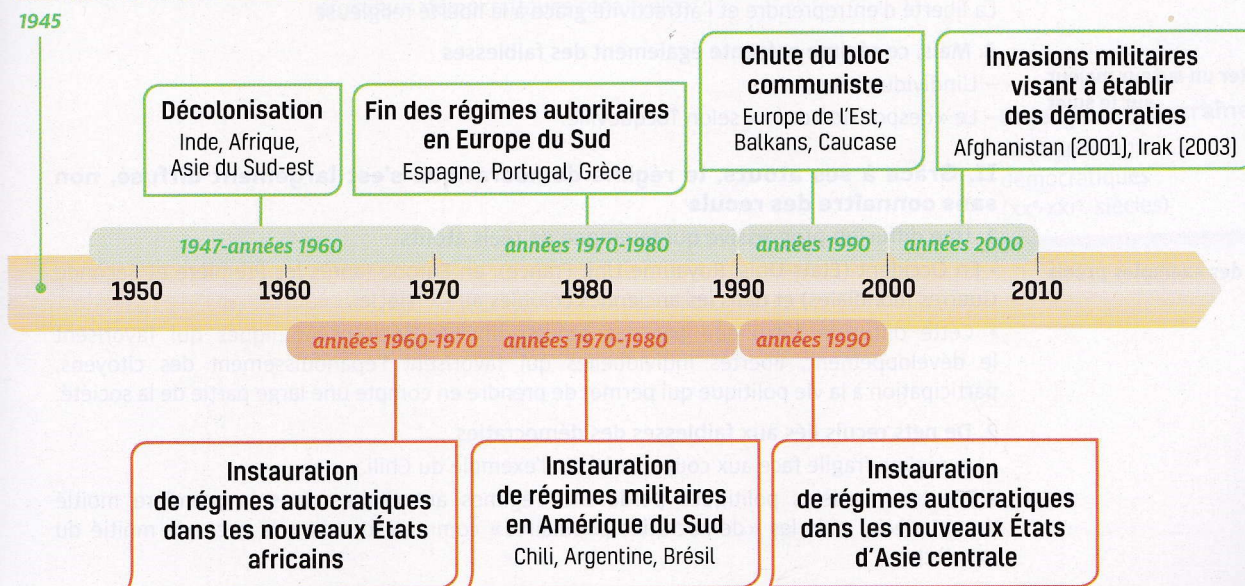
Figure de la lutte contre l'Apartheid, régime raciste et ségrégationniste aboli en 1991, il préside l'Afrique du Sud devenue démocratique de 1994 à 1999 après avoir été emprisonné 27 ans. « La démocratie signifiait qu'on devait écouter tous les hommes et qu'on devait prendre une décision ensemble, en tant que peuple [...] Une minorité ne devait pas être écrasée par une majorité. »



Avancées et reculs des démocraties après 1945

Fin de la Seconde Guerre mondiale
Allemagne, Europe de l'Ouest, Japon

Avancées de la démocratie Reculs de la démocratie



Quelle démocratie demain dans l'Union européenne?

L'Union européenne demeure une structure politique complexe, plus proche qu'une simple union d'États, puisque certaines compétences sont déléguées aux États membres, moins fédérale cependant que l'Allemagne ou les États-Unis. Entre l'Europe des nations et l'**Europe fédérale**, certains acteurs ou penseurs en appellent à une **démocratie post-nationale**, qui dépasserait l'État-nation traditionnel, et serait fondée sur les garanties offertes par les traités européens.

Les **crises récemment traversées** (dette grecque, Brexit, entraves aux droits de l'Homme dans des pays membres) insistent sur le déficit démocratique ressenti par les citoyens, et le bilan négatif de l'UE entre ses contraintes et les bénéfices qu'elle leur apporte.

Elle a pourtant un rôle à jouer dans la **protection des citoyens face aux nouvelles menaces** : terrorisme, cyberattaques, criminalité organisée. Elle est également à même de protéger leur environnement, leur vie privée ou leurs données personnelles en imposant des règles strictes aux entreprises. Toutefois, les divergences entre les États membres conduisent à développer des **politiques à géométrie variable**, qui ne sont donc appliquées que par les États qui y consentent.

▶ LA DÉMOCRATIE VUE PAR...

▶ SIMONE VEIL (1927-2017)



Plusieurs fois ministre en France, ancienne déportée, cette figure de la construction européenne est la première présidente du Parlement européen élu au suffrage universel, de 1979 à 1982.

▶ JÜRGEN HABERMAS

(né en 1929)

Ce philosophe allemand a développé la notion de patriotisme constitutionnel, où l'attachement à des valeurs juridiques et éthiques (comme la démocratie) remplace celui porté à l'État-nation.



▶ MARGRETHE VERSTAGER

(née en 1968
au Danemark)

Commissaire européenne à la concurrence depuis 2014, elle s'est fait connaître en s'attaquant à Apple, qu'elle a fait condamner en 2016 à rembourser 13 milliards d'euros d'aides d'État illégales à l'Irlande.



L'Union européenne entre États et citoyens

